



Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20250305-2025_046_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Remplacement des portes d'entrée du gymnase du Turet /
Entreprise COURT – Miroiterie-Vitrierie / Attribution (1.1)**
Service : *Pôle opérationnel (SC - SD)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU le Code de la commande publique,

VU le budget 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les portes d'entrée du gymnase du Turet, fragilisées par le poids des vitrages et les ouvertures quotidiennes,

CONSIDÉRANT que 3 entreprises ont été consultées et qu'après analyse, les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise COURT – Miroiterie-Vitrierie, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 11 650.00 € HT, soit 13 980.00 € HT,

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise COURT – Miroiterie-Vitrierie, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 11 650.00 € HT, soit 13 980.00 € TTC, concernant le remplacement des portes d'entrée du gymnase du Turet,
- ✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 mars 2025.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 05 mars 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 05 mars 2025.